



EDITO

Une politique d'investissements importante

Conformément aux engagements pris par le Conseil d'administration et relayés lors des assemblées de section et de l'assemblée générale, une politique d'investissements ambitieuse préparant l'avenir se dessine au niveau de la coopérative autour de 3 axes :

- Permettre la commercialisation des céréales à l'export avec une nouvelle tranche de 30 000 Tonnes à Fos sur Mer, dans le cadre de notre partenariat Cerevia,

- Un renforcement de stockage céréales sur nos sites de Fontenois les Montbozon, Rigney, Desnes, afin d'avoir une couverture plus forte permettant de gommer les volatilités de prix, liées aux périodes de déstockage obligatoire avant la nouvelle récolte,

- L'augmentation de la production de notre usine d'aliment à Dannemarie sur Crête, passant de 50 000 tonnes à 150 000 tonnes et permettant de rationali-

ser la logistique pour le futur et de répondre à la croissance structurelle que nous avons aujourd'hui dans la commercialisation de nos aliments.

Aider les agriculteurs ne se résume pas à une politique de prix et de ristourne, mais passe bien par des décisions importantes engageant des investissements structurant pour l'avenir. ■

Alain SEGUIN - Directeur

PRODUCTION

Le conseil et la certification vus par Benoît Grosjean, technicien

Quel est votre parcours au sein de la coopérative ?

Benoît Grosjean : Je suis arrivé en 1994 au sein de l'entreprise. Je suis aujourd'hui technicien Production Végétale (P.V.) sur un secteur allant de Passavant à Quingey. J'ai une clientèle qui est composée d'éleveurs-céréaliers.

Comment a évolué votre métier ?

B.G. : Le facteur environnemental a fortement bousculé notre façon de travailler, de penser. Nous avons observé un virage dans les années 1997-1998 avec la mise en place de la Prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE) Les agriculteurs ont intégré cette notion de protection de la nature, ils ont remarqué qu'ils peuvent produire autant et de

manières plus raisonnées.

Nous sommes passés d'une culture du systématique à une culture presque chirurgicale dans le domaine de la céréale. Nous travaillons aujourd'hui parcelle par parcelle. Nous passons sur certaines parcelles 3 à 4 fois pour l'observer et lui apporter le traitement le plus adapté pour chaque parcelle. Nous devons aujourd'hui écrire et enregistrer tous les conseils que nous faisons à nos adhérents en incluant les solutions alternatives.

Nous abordons une nouvelle façon de produire. Les essais réalisés par notre plate-forme expérimentale Damier Vert montre que nous sommes au début d'une aventure. Notre rôle de technicien-conseil sera très important car les solutions proposées à nos adhérents devront être individualisées, à la parcelle et avec



une prise en compte accrue de l'agronomie.

Vous avez en charge un dossier important avec la protection du bassin-versant de la source d'Arcier ?

B.G. : La ville de Besançon a souhaité mettre en place un périmètre de protection de 1 500 hectares autour de la source d'Arcier. Sur ce périmètre se trouvaient 7 agriculteurs, adhérents à notre coopérative. Pour les mobiliser et les sensibiliser, la Chambre d'agriculture du Doubs en collaboration avec

Terre Comtoise a mis en place deux mesures agro-environnementales territoriales dont une a trait aux herbicides. L'objectif fixé étant d'obtenir une diminution de ceux-ci de 40 % en cinq ans par rapport à la moyenne nationale. Nous avons atteint cet objectif en 3 ans. Cela a demandé un investissement important des différents acteurs, nous avons fait un très gros travail sur les parcelles. Les agriculteurs ayant recours plus fréquemment à des méthodes de lutttes alternatives types herse étrille, déchaumage mécanique... ■

MACHINISME

Un binôme au machinisme pour gérer les occasions



À gauche : Christian Maire-Amiot, à droite : Jean-Luc Martin

Pour faire face au développement de l'activité machinisme depuis plusieurs années et donc du marché de l'occasion, Xavier Beaufort, directeur de la division a choisi de constituer un binôme pour gérer cette activité si particulière. Aux côtés de Christian Maire-Amiot, responsable occasions depuis 1999, on retrouve Jean-Luc Martin, qui occupait des fonctions commerciales au sein de la division depuis 2002.

"Le monde de l'occasion a connu une révolution avec l'arrivée d'Internet, je ne pensais pas que cela allait aussi vite, nous sommes passés du local à un marché national et international. Cette évolution technologique est arrivée parallèlement aux changements de taille de structure de nos exploitations. Nous

vendions ainsi du matériel d'occasion avec beaucoup d'heures à des agriculteurs qui avaient des besoins réduits en terme d'utilisation car ils avaient de petites fermes. Aujourd'hui, ce marché a quasiment disparu" souligne Christian Maire-Amiot.

L'augmentation des surfaces à cultiver dans les exploitations a donc nécessité l'arrivée de matériels neufs plus importants, plus performants. Matériels que l'on retrouvera quelques mois ou années plus tard dans la cour du site de Terre Comtoise à Saône.

"Le fait d'être deux nous permet de confronter nos points de vue sur la valeur de la reprise, nous engageons des sommes importantes compte tenu du matériel présent dans les exploitations,

nous ne devons pas nous tromper. Ce partage d'expérience nous permet de limiter au maximum les erreurs sur la valeur de la reprise. Une fois que nous avons posé une cotation, ce prix est ferme" souligne Jean-Luc Martin.

La division machinisme a lancé en mars dernier les occasions premium pour sécuriser le parcours du client acheteur de tracteurs d'occasion. "Nous avons deux garanties, la première garantie premium qui concerne les tracteurs récents et de valeurs qui sont révisés chez nous et qui sont vendus avec une garantie de 3 à 6 mois. La seconde est une garantie premium + sur une durée cette fois-ci de 12 mois qui propose une garantie sur les pièces et main-d'œuvre" conclut Jean-Luc Martin. ■

Agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques

À partir du 1^{er} octobre 2013, les entreprises de commercialisation de produits phytosanitaires ont l'obligation d'être certifiées pour poursuivre leur activité de vente et de distribution de produits phytopharmaceutiques.

“**D**ans ce cadre, nous préparons au sein du Groupe Terre Comtoise cette échéance depuis plus d'un an. Pour la Coopérative et sa filiale Lisadou, 30 sites font partie du périmètre du nouvel agrément. Dans un premier temps, un vaste plan de formation à destination de ces salariés sur les produits phytosanitaires a été organisé : 64 membres du personnel des dépôts/magasin ont ainsi suivi une formation sur 3 jours minimum. En parallèle, 18 techniciens culture passaient leur certiphyto conseil” précise Olivier Javel, directeur de la division approvisionnement et responsable de la démarche.

“Aujourd'hui, Terre Comtoise entre dans la phase de déploiement des exigences du nouvel agrément. Ce dernier va bouleverser les habitudes de chacun que se soient nos agriculteurs ou nos employés.” souligne Monsieur Javel. “Des communications ciblées visent à informer de ces changements et accompagner les professionnels. Les Bonnes Pratiques Agricoles, les risques pour la santé et l'environnement, la sensibilisation au port des EPI ou encore la gestion des déchets via les collectes ADIVALOR sont autant de thématiques sur lesquelles Terre Comtoise communique”.

L'évolution de la réglementation touche également les agriculteurs et viticulteurs puisque la délivrance de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel sera soumise à la vérification de la qualité du professionnel (S.I.R.E.T.) et à terme sera

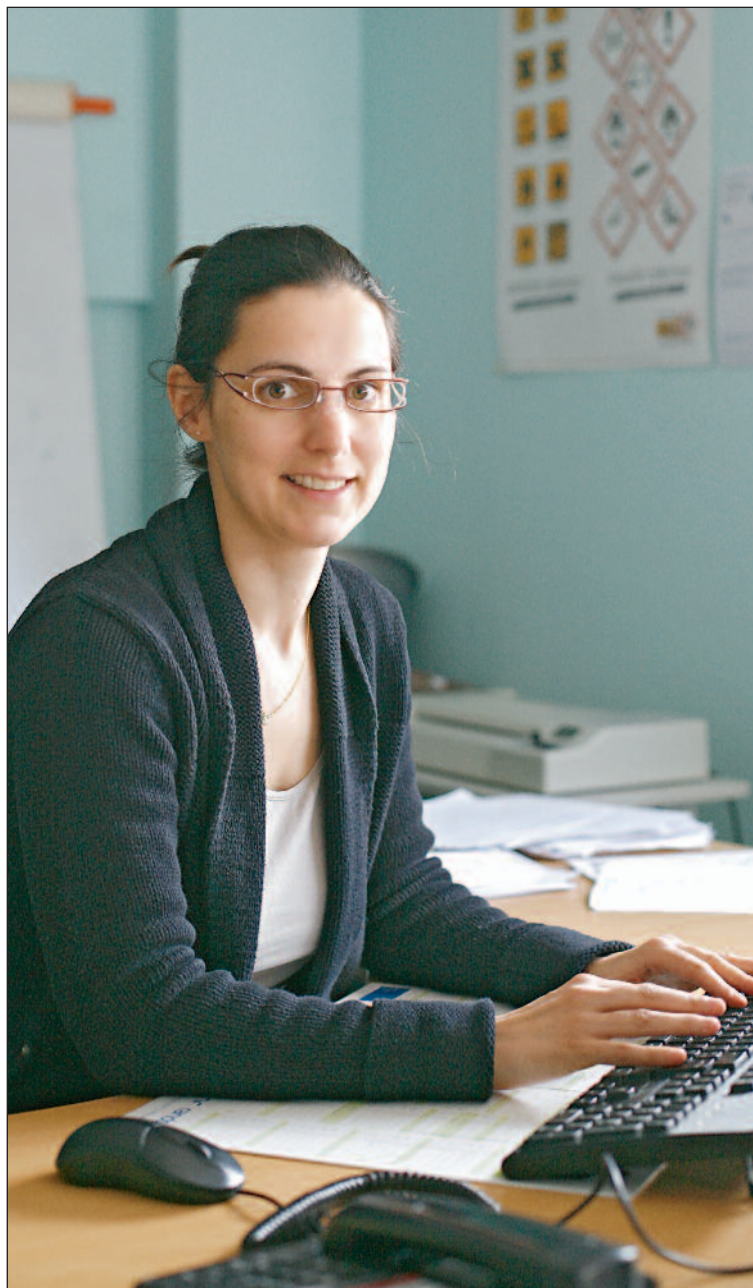
conditionnée à la présentation du certiphyto qui deviendra obligatoire pour chaque agriculteur et viticulteur à compter du 1^{er} octobre 2014. C'est le service Q.S.E. (Qualité Service Environnement) de Terre Comtoise dirigé par Raphaël Bonzon qui accompagne la division Approvisionnement dans la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. “Nous allons auditer chaque site avant l'audit initial afin de contrôler la conformité aux exigences réglementaires.” souligne Élise Corneau, adjointe Q.S.E. qui a piloté ce dossier au sein de la Coopérative Terre Comtoise.

30 sites font partie du périmètre du nouvel agrément

“Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure traçabilité du conseil, les techniciens de Terre Comtoise seront équipés prochainement de logiciels informatiques.” précise Olivier Javel. “Nos techniciens sont particulièrement bien formés. Sur le terrain, ils observent les parasites et leur évolution. Ils font partie du réseau d'observations du BSV. Ces informations contribuent à élaborer des conseils aux agriculteurs et viticulteurs homogènes, de qualité et dans le respect de la réglementation”.

Terre Comtoise investit également dans les plateformes d'expérimentation avec Damier Vert, outil de développement de méthodes alternatives et d'innovation.

Terre Comtoise sera audité courant juin afin d'obtenir son agrément avant la date butoir du 1^{er} octobre 2013. D'ici là, nous travaillons activement pour satisfaire aux exigences réglementaires et accompagner nos agriculteurs dans ces changements. ■



Elise Corneau, adjoint au service Q.S.E.

A l'occasion de ses journées
PORTES OUVERTES DE PRINTEMPS,
Terre Comtoise a présenté
sa nouvelle offre pour le matériel
d'occasion : **Occasion Prémium.**



Découvrez également
le témoignage
du GAEC des Rosiers
à Chalèze, fervent
utilisateur de
la marque
John Deere.

www.terrecomtoise.com